

Best Doctors^{MD}, un service d'assistance réconfortant

Toute personne ayant reçu un diagnostic de maladie grave couverte par son contrat d'assurance *Second souffle simplifié* peut bénéficier gratuitement du service d'assistance Best Doctors^{MD} comprenant les services suivants.

InterConsultation^{MC}

Ce programme offre une étude approfondie de votre dossier médical par les spécialistes de Best Doctors^{MD}, **reconnus à l'échelle mondiale**, en vue de confirmer ou de corriger le diagnostic et les choix de traitement. Vous et votre médecin traitant **bénéficiez des connaissances précieuses** des plus grands spécialistes, ainsi que de l'accompagnement et du soutien continu de votre représentant de Best Doctors^{MD}.

Best Doctors 360^{oMC}

Ce programme vous aide à naviguer dans le système de santé et à prendre en charge vos propres soins de santé. En offrant des **ressources, un soutien et un accompagnement personnalisés** en matière de santé, ainsi qu'une vaste gamme de renseignements sur la santé, Best Doctors 360^{oMC} aide non seulement les personnes gravement malades mais aussi tout leur entourage.

FindBestDoc^{MC}

Si vous n'avez pas de médecin traitant, Best Doctors^{MD} en trouve un pour vous et si le traitement exige un déplacement à l'extérieur, Best Doctors^{MD} peut vous aider à organiser les recommandations², les rendez-vous et les réservations d'hébergement³.

FindBestCare^{MD}

Si le traitement exige un déplacement à l'étranger, Best Doctors^{MD} peut obtenir des **rabais sur les frais médicaux et hospitaliers**. Elle veille alors à faire transmettre les renseignements importants aux spécialistes participants³.

Best Doctors^{MD} vous **ouvre l'accès aux meilleures connaissances** et aux **meilleurs renseignements médicaux** qui soient tout en vous donnant les moyens de prendre en charge vos soins de santé.

2. Pour consulter un spécialiste canadien, il faut obtenir une recommandation du médecin traitant.
3. Les programmes FindBestDoc^{MC} et FindBestCare^{MD} sont offerts sans frais additionnels, mais le traitement médical, les déplacements et l'hébergement sont aux frais du patient.

Best Doctors^{MD} et les autres marques présentées ici sont des marques de commerce de Best Doctors^{MD} inc. Usage autorisé.

Best Doctors^{MD} est le seul responsable des services qu'il fournit. La Capitale n'a aucune obligation de fournir ces services en vertu de la police et elle peut, à sa seule discrétion, annuler l'accès à ces services sans avis.



Les avantages de *Second souffle simplifié*

- Seulement 6 questions médicales
- Vous recevez un montant non imposable si vous survivez 30 jours après la date du diagnostic d'une maladie ou d'une chirurgie assurées
- La somme versée peut être utilisée comme vous le désirez, entre autres pour :
 - de l'aide à domicile
 - obtenir de meilleurs traitements
 - l'achat d'équipement spécialisé
- Le paiement d'un montant forfaitaire libre d'impôt
- Avec l'Option Santé, remboursement des primes de votre vivant au 15^e anniversaire de votre police
- Service d'assistance GRATUIT Best Doctors[®]



La Capitale

Valoriser l'essentiel

Guidée par les valeurs mutualistes qui l'animent, La Capitale accompagne les personnes pour bâtir, protéger et valoriser ce qu'elles considèrent comme essentiel à leur sécurité financière.

Pour connaître les nombreux avantages et la flexibilité des produits de La Capitale, communiquez avec nous ou visitez notre site Internet.

lacapitale.com

Assurance maladies graves

Second souffle simplifié
6 maladies et chirurgies couvertes



La Capitale
Assurance et services financiers



Le présent dépliant ne donne qu'un aperçu des protections offertes. Seules la police et la proposition d'assurance peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique. Le contrat est établi par La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc. ou par La Capitale assureur de l'administration publique inc.

K031 (04-2011)



100%



Second souffle simplifié

Donnez-vous les moyens de payer les dépenses supplémentaires liées à une maladie grave

Être atteint d'un cancer, avoir une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral, souffrir de la maladie d'Alzheimer ou de sclérose en plaques, par exemple, entraîne des coûts considérables. Pour prévenir les conséquences financières découlant d'une maladie grave, optez pour l'assurance santé *Second souffle simplifié* de La Capitale.

Un bon traitement pour vos finances

L'assurance maladies graves vous verse un montant vous permettant d'assumer les dépenses supplémentaires associées à une maladie grave, par exemple pour :

- obtenir des soins à domicile ou de l'aide domestique pour les tâches ménagères ou la garde de vos enfants
- combler la perte de salaire en cas d'invalidité de longue durée ou l'arrêt des cotisations au régime de retraite
- bénéficier de meilleurs traitements
- éviter d'être dépendant de vos enfants ou de votre parenté
- entreprendre des travaux pour adapter votre domicile ou faire l'acquisition d'équipement adapté
- conserver vos REER intacts
- continuer de rembourser vos dettes (hypothèque, prêt, solde de votre carte de crédit)

6

Simple et facile de souscrire
Seulement 6 questions médicales

Si vous répondez « non » à chacune d'elles, vous êtes automatiquement admissible à *Second souffle simplifié*, sans aucun examen médical.

6 maladies et chirurgies couvertes

Troubles cardiovasculaires	
1.	Accident vasculaire cérébral
2.	Chirurgie de pontage coronarienne
3.	Crise cardiaque (infarctus du myocarde)
Cancer et tumeur	
4.	Cancer (avec risque de décès à court terme)
Troubles neurologiques	
5.	Coma
6.	Paralysie

Bénéfices

Un bon rapport qualité-prix. Primes parmi les plus avantageuses sur le marché pour ce genre de produit.

Le versement d'un montant forfaitaire libre d'impôt au lieu d'un remboursement de factures. Vous faites donc ce que vous désirez avec ce montant et vous n'avez pas de justification de dépenses à fournir à l'assureur.

Si vous décédez avant l'expiration de cette garantie, nous remboursons les primes payées à votre bénéficiaire, si vous n'avez pas reçu votre capital assuré à la suite d'une maladie ou d'une chirurgie assurées.

Si vous choisissez l'Option Santé, celle-ci vous donne droit à un remboursement de primes, de votre vivant, après le 15^e anniversaire de votre police.

Le service d'assistance GRATUIT Best Doctors^{MD} qui vous offre un soutien réconfortant.

Les caractéristiques principales de *Second souffle simplifié*

Vous avez le choix entre :

- une assurance dont la prime est fixe et garantie jusqu'à 75 ans
- une assurance moins coûteuse les premières années, car la prime est fixe et garantie pour les 10 premières années.

ÂGE À LA SOUSCRIPTION

- Temporaire fixe à 75 ans 18 à 60 ans
- Temporaire fixe à 75 ans, Option Santé 18 à 55 ans
- Temporaire fixe 10 ans renouvelable 18 à 60 ans

MONTANT À RECEVOIR (CAPITAL ASSURÉ)
10 000 \$, 25 000 \$ ou 50 000 \$

PÉRIODE DE SURVIE

Pour avoir droit au paiement du capital assuré, la personne assurée doit survivre et ne pas avoir subi la cessation irréversible de ses fonctions cérébrales pendant une période d'au moins 30 jours suivant la date du diagnostic d'une des maladies ou chirurgies assurées.

REMBOURSEMENT DES PRIMES

Au décès

Toutes les primes payées seront remboursées à votre bénéficiaire si vous décédez avant l'expiration de la garantie sans que le capital assuré n'ait été versé¹.

Option Santé

Les primes de la protection *Second souffle simplifié* avec l'Option Santé sont payables jusqu'à 65 ans ou au 25^e anniversaire d'assurance selon le plus éloigné des deux événements.

De plus, vous recevez le remboursement des primes avant le décès à compter du 15^e anniversaire d'assurance selon l'âge à la souscription¹.

Le pourcentage de remboursement augmente linéairement pour atteindre 100 % au plus éloigné des deux événements suivants :

- à 65 ans
- au 25^e anniversaire d'assurance, sans toutefois excéder 75 ans

1. Le remboursement des primes ne peut excéder le capital assuré.